

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

Date de Convocation

09 avril 2024

Nbre de Membres

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Marie RICHER, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : M. RICHER, V. COUDUN, S. PÉTEIL, L. SALVINI, J. LAVIGNE, M. CHADEYRAS, C. DE LA BROSSE, A. LAVAL, H. FOURVEL-PELLETIER, P. IMATASSE, F. FINAUD-QUAYRET,

Absents : B. BARRAUD, F. FINAUD-QUAYRET, M. RKINA, C. WALTER, B. CHAZEIX,

Secrétaire de séance : Mme FOUILHOUX-ZANIN, cadre administratif

Objet : Admission en non-valeurs

Madame la vice-présidente présente le dossier suivant :

Le comptable public nous a adressé l'état des restes à recouvrer.

Aucune action recouvrement forcé étant désormais possible, il convient de prévoir des admissions en non-valeur pour les titres concernés.

Titre	Date	Nature créance	Montant
69	20/04/2023	Dette loyer octobre 2022	0,42 €
57	17/03/2021	Epurement de compte définitif logement n°6	230,22 €
245	12/06/2015	Impayés de loyers FJT	118,96 €
193	17/11/2020	Impayés de loyers juin, juillet, août	58,00 €
240	31/12/2020	Impayés de loyers septembre, octobre, novembre	448,92 €
136	25/06/2021	Loyers et charges impayés mars et avril 2021	282,20 €
TOTAL ADMISSION EN NON-VALEUR			1 138,72 €

Le conseil d'administration après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

- Accepte de procéder à l'émission sur le compte budgétaire 654-1 créances admises en non-valeur d'un mandat d'un montant de 1 138,72 €, correspondant à la liste ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois, ans ci-dessus.



Pour copie certifié conforme,

Issoire, le 18 avril 2024

Pour Le Président du CCAS,

et par délégation, la Vice-Présidente,

Marie RICHER